Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DC260701-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026
Date de convocation : 18 septembre 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DC n° 26-07-01	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Enzo DE GREGORIO ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérangère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC.
Rapporteur : Catherine TREANTON	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de conseillers votants : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 33	A donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Laetitia ABILY à Philippe EUZEN ; Yvon LAURANS à Jean-Paul VERMOT ; Michael RESTIER à Catherine TREATON.
Nombre de voix : ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Blancs : 0***	Secrétaire de séance : Valérie SCATTOLIN.

> POLITIQUE SOCIALE RENFORCÉE – SUBVENTIONS 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération DF n° 26-01-02, en date du 12 février 2026, approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu la délibération DF n° 26-06-05, en date du 25 juin 2026, approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal ;

Vu la délibération n°D26-102 du conseil communautaire, en date du 29 juin 2026, validant la ventilation des subventions « Politique sociale renforcée » pour Morlaix Communauté en 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant l'importance de maintenir le soutien en direction des associations et des acteurs sociaux qui portent des actions dans les quartiers défavorisés bien que l'État ait mis fin au contrat de veille active pour les quartiers morlaisiens ;

Considérant que les partenaires proposent également de maintenir leur soutien en direction des associations et des acteurs sociaux qui portent des actions dans ces quartiers ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260924-DC260701-DE

Considérant que ces partenaires s'engagent sur les crédits suivants pour l'année 2026 :

- Caisse d'Allocations Familiales : 15 000 €
- Morlaix Communauté : 88 000 €

Considérant la somme de 10 000 euros inscrite au budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : maintiennent le soutien en direction des associations et des acteurs sociaux qui portent des actions dans les quartiers défavorisés.
- Article 2 : maintiennent la somme de 10 000 euros telle qu'inscrite au budget primitif 2026 (Antenne : AIDES_ASSO – Nature : 25 748 – Fonction : 028 – Service : 23).
- Article 3 : appliquent la ventilation suivante :

Porteurs	Projets	Montant Commune
Don Bosco - Emergence	Aide aux victimes d'infractions pénales et lutte contre les violences intrafamiliales	200 €
MAJ	Mobiliser et accompagner les jeunes	2 000 €
	Projet espace vie sociale Pôle Gare	200 €
La Courte Echelle	Le lien social : une réponse essentielle au bien-être et à l'estime de soi	1 000 €
CIDFF	Accès aux droits – Services d'Aide aux victimes par l'information Juridique	1 000 €
	Prévention des violences et accompagnement des victimes	1 000 €
MJC	Animation de la vie sociale	2 600 €
Carré d'As	La roulotte des possibles	1 000 €
	Animations famille : soutien à la parentalité	1 000 €

- Article 4 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site Télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Valérie SCATTOLIN

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT